



Commission pour la formation post-graduée et continue (CFPC)

But

La Commission pour la formation post-graduée et continue est responsable, conformément aux statuts de l'art. 2.1., d'assurer la formation post-graduée et continue prévue dans le domaine de l'endocrinologie, de la diabétologie et des troubles du métabolisme pour les membres de la SSED ainsi que pour les médecins de premier recours.

Structure

Elle organise, en collaboration avec le secrétariat du congrès, la formation continue des spécialistes et des médecins de premier recours.

Elle organise, en collaboration avec le secrétariat et la FMH, les bases de la formation continue et fournit une information adéquate à ce sujet.

Membres

Elle est constituée de 10 membres au maximum et d'un président. Toutes les disciplines sont représentées dans la commission.

Élections

Les membres de la commission sont élus par le comité de la SSED.

Finances

La commission communique ses activités et le budget au comité et à l'attention de l'Assemblée générale annuelle, par la voie ordinaire, et demande au comité d'approuver le budget. Délai de remise: 31. 7. de l'année, afin que le budget de l'année suivante puisse être abordé lors de la session du mois d'août du comité de la SSED.

Une compensation financière est octroyée conformément au règlement sur les dédommagements de la SSED en vigueur.



Tâches

1. Organisation des activités de formation continue pour les spécialistes.
2. Organisation des activités de formation continue pour les médecins de premier recours.
3. Organisation et surveillance des prescriptions de la FMH pour la formation continue des endocrinologues et diabétologues.

Approuvé lors de la séance du comité du 21 novembre 2012, et entré en vigueur immédiatement.

Société Suisse d'Endocrinologie et de Diabétologie

Prof. Dr Emanuel Christ
Président

Prof. Dr François Pralong
Vice-président